Nouveau : Si vous n'arrivez pas à voir les images, consultez la version en ligne



Newsletter n°109

Le 20 avril 2023

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Les projets éoliens à Parlan (15), à Camps (19) ou dans le Lot comme à Figeac ou St Cirgues, ne sont pas abandonnés

Les associations SEL (Sauvegarde Environnement Lotois), Vent du Haut Ségala, Causses Horizons Environnement, Pechpeyroux_environnement, Crêtes du Quercy Environnement, APPGE (Association pour la Protection du Patrimoine des Gorges de l'Escaumels), ont envoyé à la préfète du Lot et aux sous préfètes une lettre le 28 mars 2023, indiquant qu'il n'y avait pas de vent au Parc de la Luzette. Avec un facteur de charge de 5,9% calculé sur la présentation mise sur le site Energie citoyenne en Occitanie le 19 novembre 2021, ce parc ne pouvait pas rémunérer ses actionnaires!

Curieusement le 1er avril 2023, le site <u>Energie citoyenne en Occitanie</u> a modifié la production du parc, sans modifier la date de mise en ligne et laisse sous-entendre que ce parc a un facteur de charge de 29,5%! Qui croire?

Voici des informations qui pourraient vous intéresser.

Comme sur le site de l'APPGE, les liens sont en rouge, soulignés et en gras et maintenant tous les liens en provenance du site de l'APPGE sont sécurisés (ils sont en https://)

RTE a publié les résultats du mois de février 2023.

Il ressort que

- la **production éolienne** entre janvier (31 jours) et février (28 jours) est passée de 6 TWh à 3,3 TWh soit une **diminution de 45%** et ne représente que **7,7% de la production totale**.
- La **production thermique** est passée de 4,7 TWh à 5,3 TWh soit une **augmentation de 12,8%** et représente **12,8 % de la production totale**.
- En comparant février 22 et février 23, on constate que l'éolien est en baisse de 37% et le thermique en hausse de 17%
- L'hydraulique n'a fourni que 3,6 TWh en baisse de 43,5% par rapport à janvier et de 18% par rapport à février 22 et représente 8,4% de la production totale,

Sud-Creusois : La chauve-souris Grande Noctule d'envergure 45 cm, découverte en 2021, a conduit EDF Énergies Renouvelables à renoncer à un projet éolien dans les cartons depuis sept ans. Lire l'article de **TF1**

info du 11 avril , celui de France 3
Aquitaine du 10 avril ou de La Montagne
du 7 avril 2023

Orne : Les flèches de la cathédrale de Sées enterrent le projet d'éoliennes

Parce que les éoliennes risquent " d'altérer le rôle prégnant de la cathédrale de Sées (Orne) dans le paysage ", la cour administrative d'appel de Nantes (Loire Atlantique) annule l'autorisation d'installation le 23 mars 2023. Lire l'article du <u>Réveil Normand du 11 avril</u> 2023.



Lozère : les quatre éoliennes de Lachamp ne verront jamais le jour !

Le Conseil d'État a retoqué le projet à cause de "l'effet d'écrasement" que n'auraient pas manqué de ressentir les habitants des hameaux voisins de Champagnac, L'Espinas et Montchiroux, d'une part, et le risque de saturation visuelle engendré par la proximité de cinq autres parcs éoliens existant ou bénéficiant d'autorisations d'exploitation dans un rayon de 4 à 20 kilomètres. Lire l'article du Midi libre du 28 mars 2023 repris dans National Wind Watch

Cantal: "Nous aussi, nous ressentons les décharges électriques".

"Un jour, alors qu'elle se trouvait dans l'étable, ma sœur s'est assise sur un bidon en métal de 50 litres, et elle **a ressenti des décharges électriques**. Le médecin nous a expliqué que les **prothèses de hanche qu'elle porte** avaient sans doute accentué le phénomène "Lire le **témoignage de Jean-Paul Prat**, La Fageole, Commune de Coren, recueilli par Sioux Berger et **publié le 7 avril 2023**

Mon mari ne peut plus circuler librement sur ses terres

" Mon mari est cardiaque, équipé d'une pile-défibrillateur. **Le médecin lui a interdit de s'approcher des aérogénérateurs**. D'ailleurs, le danger est clairement indiqué sur les mâts. Il lui est désormais impossible d'aller inspecter nos prés et nos clôtures, car notre propriété jouxte ces usines ! **Cet avertissement revient à nous interdire de circuler librement chez nous**. "

"Bien sûr, nos bêtes sont perturbées, elles refusent de s'approcher des machines et de brouter sur nos prés les plus proches. Au printemps, lorsque notre fils y installe ses chevaux, on peut observer à quel point ils sont énervés et instables. Ils se comportent de la même façon que les vaches, en évitant de se diriger vers l'herbe haute et appétissante car il faut se tenir près des éoliennes. "Lire le témoignage d'Eliane Chalier,

Col de La Fageole, Commune de Coren recueilli par Sioux Berger et <u>publié le 7</u> avril 2023.

Les " éoliennes tueuses " de Nozay : la cour d'appel autorise l'expertise des câbles électriques La décision est tombée mardi soir, le 21 mars 2023. La cour d'appel de Rennes autorise l'expertise des câbles électriques souterrains des huit éoliennes du parc des Quatre Seigneurs à Puceul (Loire-Atlantique). Le couple d'éleveurs se dit " soulagé ". Lire l'article de <u>Ouest-France du 23 mars</u> 2023 ou dans <u>l'Eclaireur du 23 mars</u> 2023



Éoliennes et effets sanitaires : des élevages en danger

"Le parc éolien se répand partout en France. À la fin de l'année 2023, le pays produira 26 000 mégawattheures. Aujourd'hui, malgré la tiédeur des autorités publiques à réaliser des enquêtes d'envergure à l'échelle du territoire, il ne semble plus y avoir de doute : **les effets sanitaires sont bien réels.** "Lire l'article et regarder les vidéos de <u>Nexus du 28 mars</u> 2023

Lire le Prix du Vent de Sioux Berger paru aux éditions du Rocher

Une pétition en ligne

Trop c'est trop. Nous ne voulons pas de ces 16 000 éoliennes programmées. Nous exigeons du gouvernement un moratoire immédiat sur la construction d'éoliennes en France

Sur le site de l'APPGE, nous avons installé une page avec des documents téléchargeables

© Ceux, nouveaux, de "Belle Normandie Environnement " sur " ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent "



N'hésitez pas à télécharger et à utiliser

il y a maintenant 16 fiches consultables sur les 60 en préparation par Belle

Normandie Environnement

Ceux de l'APPGE ou de la FED

Le document de <u>Vent de Colère</u> sur <u>comment rentrer dans les CRE (Comités Régionnaux de l'Energie)</u>



Vous pouvez aussi télécharger

Le bulletin d'adhésion 2023 en <u>format pdf</u> ou en format <u>libre office</u> à transmettre à vos connaissances

Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la mortalité de l'avifaune année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

<u>L'avis négatif du CNPN</u> (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site <u>avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/</u>

Faisons respecter la loi :

La loi <u>n° 76-629 du 10 juillet 1976</u> stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle <u>n° 2005-205 du 1 mars 2005</u> relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

- Art. 1er. Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.
- Art. 2. Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement....
- Art. 9. La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.

Gardez-vous en bonne santé
Bien cordialement pour le bureau
Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED
06.43.80.15.87
gilles.forhan@wanadoo.fr
appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Patrick Verrier, <u>président</u>
Dominique Lacambre, <u>trésorier</u>
Gilles Forhan, <u>secrétaire</u>
Bernadette Forhan, <u>relecture</u>
Brigitte Briard, <u>présidente</u> d'honneur

Pour vous désabonner Veuillez me retirer de votre liste de diffusion